

Madame, Monsieur,

La reprise de l'école approche mais sous le signe d'un nouveau protocole sanitaire. Les médias nous inondent d'informations : il me semble important, à nouveau, de prendre du recul et du discernement face à ce flot d'informations.

Nous avons reçu ce matin le protocole et avons travaillé cet après-midi avec l'ensemble de l'équipe éducative et les services municipaux sur ces nouvelles modalités.

Je vous laisse les points essentiels imposés par ce nouveau protocole :

① L'école reste obligatoire

Le principe est toujours celui d'un accueil de tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire.

② La distanciation physique

A l'**école maternelle**, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe classe, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire...) ou dans les espaces extérieurs.

La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

Pour les classes élémentaires, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de classes différentes.

La distanciation physique d'au moins un mètre est à mettre en place lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe, y compris pour les activités sportives.

③ Le port du masque

Le port du masque est désormais **obligatoire** pour les élèves des écoles élémentaires dans les espaces clos comme dans les espaces extérieurs.

L'avis du médecin référent (médecin traitant habituel) détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

→ Nous vous conseillons de fournir 2 masques à votre enfant : 1 pour le matin et autre pour l'après-midi. Le changement de masque aura lieu après le retour du repas pour les élèves déjeunant à la cantine.

Pour la bonne gestion de ces masques, merci de fournir à votre enfant un support de rangement (pochette, boîte...) afin qu'il puisse avoir à disposition un masque propre pour le changement et y ranger le masque porté.

Les autres points d'explication (ventilation des classes, applications des gestes barrières, nettoyage et désinfections) sont déjà mis en œuvre à l'école.

En lien avec tout ceci, je vous laisse des **modalités d'organisation** de la journée de vos enfants :

① Organisation du périscolaire

L'accueil du périscolaire (matin ou soir) reste identique à celui mis en place en fin d'année dernière.

Les enfants de notre école seront accueillis dans l'espace du centre périscolaire et seront répartis par groupe de classe.

Les inscriptions sont toujours obligatoires auprès du service : Nathalie DANIS au 02 51 90 02 60.

Pour les enfants des classes élémentaires et restant un temps important après la journée de classe, **merci de fournir à votre enfant un masque spécifique** pour cet accueil.

② Organisation de la restauration scolaire

Pour limiter le brassage des élèves et assurer les règles de distanciation physique, le temps de restauration sera assuré en 2 services :

- **Pour les enfants de PS-MS ; MS-GS et CP-CE1 déjeunant à la cantine :**

- Ils seront pris en charge par les agents municipaux à 11h30.

- Ils regagneront la cour de l'école à 12h30.

- Sur notre cour, une surveillance sera ensuite assurée par les agents municipaux jusqu'à 13h10.

- **Pour les enfants de CE2-CM1 et CM1-CM2 :**

- Ils seront pris en charge par les agents municipaux à 12h30.

- Ils regagneront la cour de l'école à 13h30.

- L'équipe enseignante prendra ensuite le relais de la surveillance jusqu'à 13h40.

Les inscriptions sont toujours obligatoires auprès du service : Sandrine VRIGNAUD au 02 51 90 02 60.

③ Modifications des horaires de classe pour les classes de PS-MS, MS-GS et CP-CE1

Afin de nous adapter aux horaires de restauration, nous sommes contraints de modifier les horaires d'accueil pour ces 3 classes (PS-MS, MS-GS et CP-CE1) afin que chaque élève bénéficie des mêmes temps d'apprentissages.

De ce fait, voici les horaires de classes : **8h45/11h30** puis **13h10/16h30**.

Ceci a notamment un impact pour les enfants déjeunant à la maison : dans la mesure du possible, nous vous demandons de venir chercher vos enfants à 11h30 à la porte blanche puis de les raccompagner pour 13h10 en passant par le portail vert. Si cela n'est pas possible pour vous, merci de me contacter pour trouver une solution intermédiaire.

Les temps de début et de fin de journée restent identiques pour tous les élèves de l'école.

④ Les temps de récréation

Les récréations seront organisées par groupe.

Il nous semble important que les élèves puissent aller prendre l'air, malgré le port du masque obligatoire sur ce temps également.

⑤ Avoir à disposition une gourde

Nous vous conseillons de fournir à votre enfant une gourde afin qu'il puisse s'hydrater autant que nécessaire.

⑤ Justificatif de déplacement scolaire

Afin de justifier vos déplacements, vous trouverez en pièce jointe à ce courrier, un justificatif de déplacement scolaire. Je vous laisserai une version papier dans le cartable de vos enfants lundi.

Restons vigilants à la mise en place de ce nouveau protocole avec notamment le port du masque obligatoire pour les enfants du CP au CM2.

Votre rôle reste primordial sur le suivi de santé de votre enfant et sur la surveillance de l'apparition de symptômes chez votre enfant. En cas de symptômes observés, votre enfant ne devra pas se rendre à l'école et vous devrez prendre avis auprès de votre médecin traitant.

Merci à nouveau pour votre coopération.

Cordialement,

Emilie ANNEREAU